

# Didactique et contextes culturels : l'apport de l'anthropologie

Mustapha Gahlouz

Enseignant

Lycée J. P. Timbaud, Brétigny-sur-Orge

LACNAD - INALCO

mustapha.gahlouz @free.fr

## I. Problématique

Comment penser le rapport de l'enseignement, de l'architecture, de la construction ou de l'habitat aux pratiques vernaculaires de conception et de réalisation de l'espace bâti et de son environnement [forme, relations à l'espace, matériaux locaux, techniques de construction, main d'œuvre, etc.], c'est-à-dire dans quelle mesure ces pratiques peuvent être intégrées selon une perspective rationnelle dans l'enseignement ? Il s'agit de répondre à une double préoccupation didactique. Il s'agit, tout en satisfaisant la quête d'une méthode d'approche des pratiques sociotechniques relatives à la conception et à la réalisation de l'espace bâti et de son environnement dans les sociétés dites traditionnelles [celui de la société kabyle (Kabylie, Algérie) ancienne que nous étudions ici particulièrement], d'examiner le rapport et l'apport de l'anthropologie à la didactique.

Dans la formation des architectes, l'architecture et la construction, traditionnelles, ne bénéficient pas souvent d'apports théoriques qui les expliciteraient. L'environnement bâti qu'elles produisent, qui n'est effectivement pas commandé par l'architecte, est présenté plutôt comme le produit d'une architecture appelée, selon les auteurs, populaire, indigène ou folklorique, qui n'a pas reçu les faveurs d'une certaine théorie de l'architecture. Dénué de sa signification architecturale, cet environnement bâti se trouve relégué par une certaine théorie architecturale qui consacre la coupure architecture – construction (alors qu'il s'agit de deux dimensions d'une activité unique) (Epron, 1985) à la position de produit d'une « simple » activité technique. Il devient alors objet d'étude de plusieurs disciplines qui l'envisagent selon des points de vue différents ([Haudricourt, 1964). La « volonté esthétisante » contenue dans la forme est évacuée ou « diluée » pour ne retenir de cet habitat que les aspects liés à sa fonctionnalité ou à sa réalisation (technique). La qualité esthétique qui y est investie est présentée, non pas comme créée spécialement pour chaque édifice, mais transmise de génération en génération et relevant par conséquent de la tradition.

Dans l'enseignement technologique, la lecture anthropologique et ethnologique des objets techniques (et par conséquent des pratiques sociotechniques), examinés comme produit d'une organisation sociale, marchandise ou trace d'une civilisation donnée, est préconisée simultanément à d'autres lectures essentielles de ces objets (lecture structurelle, lecture fonctionnelle, recherche du principe) (Martinand, 1995). Cependant cette lecture est rarement effectuée. Cela tient au « coût » des études relatives au contexte sociotechnique relatif à l'objet. Dans notre étude qui concerne l'habitat et la construction traditionnels en Kabylie (Algérie), les pratiques sociotechniques relatives à la conception et à la réalisation de l'espace bâti et de son environnement nécessitent, en effet, une approche spécifique à la situation sociale, politique, économique et culturelle étudiée. De ce fait, les pratiques sociotechniques dont relève l'objet risquent de ne pas être assez clairement définies. Ceci a pour conséquence que les concepts utilisés à des fins didactiques sont souvent exclusivement liés à des considérations scientifico-techniques strictes, et ne permettent pas d'entrevoir l'objet technique dans son caractère synthétique (concours de facteurs) qui le différencie du caractère analytique de l'objet scientifique.

Deux questions doivent donc être élucidées pour caractériser ces pratiques et envisager leur traduction dans l'enseignement : Quelle lecture anthropologique peut-on faire de ces pratiques pour les caractériser ? Quel concept peut-on faire émerger à des fins didactiques et au service de disciplines diverses mais pouvant s'intéresser à un même objet comme l'architecture, la construction, l'éducation au patrimoine ou la géographie ?

## **II. Exploitation de l'approche anthropologique : une approche par les médiations régissant les pratiques sociotechniques**

Chez certains anthropologues, c'est à la tradition qu'est attribuée la capacité régulatrice qui explique le maintien d'un modèle d'habitat dans la société indigène préindustrielle. Et la disparition de la tradition comme force régulatrice est imputée à deux causes essentielles. Ce sont, le développement de la spécialisation et de la différenciation d'une part, et le développement de nouvelles contraintes réglementaires qui aurait mis fin à une discipline librement consentie d'autre part. Si nous ne contestons pas ces deux arguments, avancés notamment par A. Rapoport, (Rapoport, 1972) l'idée de la discipline librement consentie par l'opinion publique peut prêter à confusion et occulter les conditions politiques, socioéconomiques, matérielles et symboliques auxquelles sont nécessairement corrélées ces contraintes réglementaires. Le cadre réglementaire régissant la construction de l'époque préindustrielle n'a pas introduit les mêmes contraintes que celles introduites par l'accélération de l'urbanisation au XIX<sup>e</sup> siècle. Les conditions générales imposées au propriétaire qui se propose de bâtir dans la cité préindustrielle du M'zab (région du sud-algérien) par exemple (Cuperly, 1987) et celles imposées en 1852 par le préfet parisien Haussmann, à travers l'invention du permis de construire, si elles ne diffèrent pas dans l'objet de leur contenu, diffèrent dans leurs fondements (notamment du pouvoir qui les édicte et des moyens que détient ce pouvoir pour les faire respecter), dans leur visée d'aménagement et de contrôle de l'espace et dans leurs implications sociales. Il s'agit manifestement de deux situations sociopolitiques et culturelles différentes.

Entre une société privilégiant la transmission orale comme la société kabyle et une société à tradition écrite, l'importance et l'influence aussi bien des outils symboliques (comme l'écriture et le graphisme) que des politiques d'aménagement de l'espace sur les pratiques sociotechniques de construction, ne peuvent être omises<sup>1</sup>.

On ne peut donc séparer l'ordre technique de l'ordre politique qui le fonde ; on ne peut le séparer aussi des diverses médiations dont il se sert. L'utilisation d'outils symboliques comme l'écriture et le graphisme, l'instauration de règles (règlements, normes) ou l'organisation du travail à travers notamment sa division dite scientifique, tout en s'avérant des éléments décisifs dans l'évolution des systèmes technologiques de la construction, doivent être comprises comme conditions internes de fonctionnement d'une organisation sociale, politique et économique qui leur confèrent des attributs de pouvoir et de légitimité<sup>2</sup>. Dès lors, un

---

1 Dans les pays développés, et notamment en France, l'utilisation massive des outils symboliques a joué un rôle considérable dans l'évolution des systèmes technologiques de la construction. Historiquement, elle s'est enclenchée avec l'apparition de l'ingénieur, qui a non seulement rationalisé les pratiques techniques mais aussi bouleversé les modes de transmission des savoirs (Dewart & Lemoine, 1981).

Ce développement s'est aussi accompagné, notamment en France, d'une politique d'aménagement du territoire, donc de maîtrise et de contrôle de l'espace, menée par un État de type moderne, à travers un pouvoir coercitif qui se manifeste dans ce que l'on pourrait qualifier de juridico-discursif, mais aussi à travers la normalisation et la technique. A ce pouvoir reposant sur la technique, la normalisation et le contrôle, se joint un pouvoir fonctionnant sur la censure, la répression et l'occultation, dont les effets se ramènent tous, comme le souligne M. Foucault, à l'obéissance (Foucault, 1975).

2 Il n'est pas sans rapport que les médiations servent une politique d'aménagement de l'espace comme traduction des fondements et des visées d'un pouvoir qui entend maîtriser et contrôler l'espace dont il a la charge. Dès lors, le problème de la maîtrise et du contrôle de l'espace renvoie nécessairement à la question de

éclairage des rapports entre système technique et société se révèle être celui des rapports que le système de représentations de cette société entretient avec les connaissances spécifiques qui accompagnent la conception et la réalisation du bâti.

Dans le cas qui nous intéresse, les pratiques sociotechniques relatives à la conception et à la réalisation de l'espace bâti et de son environnement relèvent d'une société à tradition orale. Les médiations dans l'accomplissement d'une activité technique, qu'elles consistent en des outils symboliques, des normes ou des formes d'organisation de travail, sont fonction de l'environnement sociotechnique et politique dans lequel se déroule cette activité. Mais, la combinaison de ces médiations n'est pas la même dans toutes les sociétés. Les règles qu'elles édictent aussi ne prennent pas nécessairement les mêmes formes. Dans les sociétés à tradition orale, ces règles ne sont pas toujours objectivées, et c'est justement de cette objectivation que dépend la compréhension des éléments qui régissent la conception et la réalisation de leur espace bâti et de son environnement. Et ces éléments ne sont pas directement identifiables notamment lorsqu'il s'agit de pratiques peu « rationalisées » qui n'explicitent pas directement leurs fondements et leurs motivations. Elles le sont encore moins quand on veut les inscrire en rapport à des pratiques modernes rationnelles (au sens de l'ingénieur). La perspective comparatiste qui en résulte risque de s'enliser dans les dichotomies classiques (Lévi-Strauss, 1962) : domestiqué/sauvage, connaissance scientifique/pensée magique, ingénieur/bricoleur, etc. qui, aussi pertinentes soient-elles, ne vont pas au-delà du constat. La perspective, si elle est nécessairement comparatiste, ne peut être efficace que si, en abordant des situations socioculturelles différentes, elle situe les différences entre cultures et les questions d'évolution qui leur sont inhérentes dans l'utilisation des médiations investies dans une pratique.

Cette perspective se révèle possible par l'adoption d'un cadre d'analyse qui s'appuie sur le modèle que nous propose A. Wisner (Wisner, 1997 : 248). Ce modèle qui relève aussi bien de l'anthropotechnologie que de l'ethnologie culturelle, considère les relations systémiques entre l'individu et son environnement au cours d'une activité technique. Il contient trois relations mutuelles entre le sujet, l'objet et la communauté au cours de l'accomplissement d'une activité technique :

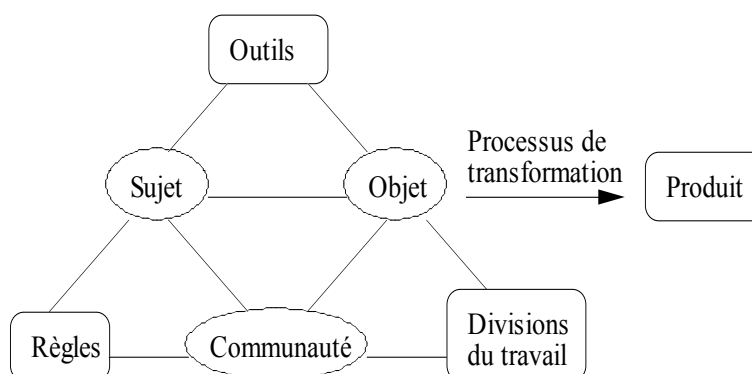


Fig.1. Structure de base d'une activité (d'après Engeström)

l'exercice du pouvoir dans la société politique globale. Or, tout contrôle est conditionné par une emprise sur l'espace sur lequel il s'exerce, et le contrôle d'une population suppose le contrôle de son territoire.

Il y a donc une double relation de dépendance. La première, entre le type d'emprise sur l'espace et le type de pouvoir qui s'exerce sur cet espace. Aucun contrôle ne peut être exercé sans une emprise sur l'espace et aucune population ne peut être contrôlée sans que son territoire le soit ; la deuxième, entre les formes d'organisation spatiale et les structures sociopolitiques. Cela signifie que le modèle d'espace bâti, en tant qu'empreinte matérielle, correspond à un type d'emprise sur l'espace correspondant lui-même à un type de pouvoir ou d'autorité exercé sur cet espace (Loschak, 1978).

*in WISNER A., 1997, op. cit., p. 248.*

- la relation entre le sujet et l'objet a pour médiateur des outils (ce qui est utilisé dans les processus de transformation y compris les outils matériels ou intellectuels)
- la relation entre le sujet et la communauté a pour médiateur des règles (les normes explicites ou implicites, les conventions et les relations sociales au sein de la communauté)
- la relation entre l'objet et la communauté a pour médiateur les divisions du travail (l'organisation explicite et implicite en relation avec le processus de transformation de l'objet en produit).

### **III. Une lecture anthropojuridique des pratiques relatives à la conception et à la réalisation de l'espace bâti et de son environnement dans la société kabyle ancienne**

#### **1. Privilégier une approche par les médiations que sont les règles**

En privilégiant une entrée par les « règles », l'approche que nous adoptons tente de mettre en rapport le modèle d'espace bâti de la société kabyle ancienne avec les normes en vigueur dans l'espace social correspondant et d'expliquer ce rapport en mettant en évidence les conditions politiques, matérielles, économiques et symboliques qui les mettent en relation. Ce choix se justifie par le fait que cette entrée permet une confrontation beaucoup plus immédiate avec ce que reflètent effectivement l'espace bâti et son environnement : un édifice matériel par lequel sont représentés même de manière indirecte, l'édifice social et le pouvoir qui le soutient. Il est donc légitime de soutenir que le droit, en tant que reproducteur des formes principales de la solidarité sociale et émanation d'un pouvoir ou d'une autorité qui l'édicte, constitue un biais adéquat pour en rendre compte. Le droit dont il est question est un droit coutumier régissant une société privilégiant la transmission orale. Il est étudié à travers l'analyse de contenu d'un corpus de coutumiers de villages appelés qanouns recueillis à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### **2. Hypothèse**

L'hypothèse que nous faisons est que la forme prise par l'habitat kabyle peut s'expliquer par un système de référence dans lequel les pratiques sociotechniques de conception et de réalisation de l'espace bâti et de son environnement sont régies par des règles admises par les membres de la communauté en tant qu'acteurs directs ou indirects de ces pratiques. Il n'a pu se développer sans qu'il soit socialement contrôlé aussi bien dans sa conception que dans sa réalisation. D'une part, cette hypothèse attribue le pouvoir de contrôle et de maîtrise de l'espace bâti et de son environnement qui en découle à l'instance dirigeante du village kabyle, en l'occurrence l'assemblée des hommes. D'autre part, elle assigne aux textes « légaux », en l'occurrence les coutumiers, la tâche de rendre compte, en partie, du système régissant la conception et la réalisation de l'espace bâti et de son environnement dans cette société.

#### **3. Résultats de l'étude des qanouns**

L'analyse des qanouns confirme cette hypothèse, puisque les dispositions qui y sont contenues révèlent que :

- l'appartenance aux diverses unités sociales formant le village, constitue un véritable marquage territorial<sup>3</sup>. La notion d'espace public ne vaut que pour les gens qui y habitent ;

---

<sup>3</sup> Par la forme qu'il prend, mais aussi par les liens territoriaux et de descendance qui unissent ceux qui l'habitent, l'espace bâti de la société kabyle traditionnelle présente l'image d'une série de collectivités emboîtées (Basagana & Sayad, 1974). Cette série de collectivités emboîtées suggère une appropriation sélective de l'espace qui s'amenuise au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre, c'est à dire de la maison. Nous pressentons ainsi que tout habitant de cet espace établit des distinctions de plus en plus fortes au fur et à mesure qu'il sort de son premier cercle d'inscription. Celle-ci se fait sur la base de son appartenance parentale d'abord, de son

- ce marquage est renforcé par un droit de préemption sur la terre dévolu au parent le plus proche et une exclusion de la femme de l'héritage pour empêcher l'étranger de s'emparer de la terre ;
- il existe une immunité territoriale qui exclut le droit de poursuite d'un individu dans une maison ou d'un étranger dans le village où il se réfugie, et des dispositions régissant l'hospitalité qui mettent l'étranger sous responsabilité collective déléguée ;
- seules les lois édictées par son assemblée sont applicables à l'intérieur du village ;
- des différenciations sont opérées sur les lieux que nous avons appelés espaces à forte charge différenciatrice comme la maison ou la fontaine et assorties d'injonctions, d'interdictions ou d'assignations renvoyant au sexe, au statut, à l'âge ;
- ce contrôle et cette maîtrise de l'espace s'étendent à la réalisation même du bâti puisque la construction de la maison kabyle intéresse toute la collectivité et est l'objet d'une *tivizi*, c'est-à-dire d'une forme d'entraide et d'assistance réciproque entre familles de la communauté villageoise. L'intervention de toute la communauté peut s'expliquer en partie par la nécessité de construire une maison complexe qu'on ne pourrait réaliser autrement (nécessité technique liée aux ressources humaines) ou encore pour des raisons économiques. Cependant, si les membres de la communauté villageoise vont satisfaire à cette obligation d'entraide, ce n'est pas seulement pour apporter leur contribution matérielle à un des leurs, c'est aussi pour manifester leur accord. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que cette entraide ne joue en matière de construction que pour les travaux de fondation et de toiture, c'est-à-dire les deux termes extrêmes de l'édification d'une demeure, d'un cycle de travaux et de rites que marque le partage des repas communiels. La construction comprend des aspects rituels et religieux importants qui font appel à des consécration et des communions<sup>4</sup>. En substance, le processus de la construction apparaît comme un accord tacite fixé dans des procédures de diverses natures qui apparaissent alors comme des « règles ». S'il n'y a pas de spécialisation, le découpage du chantier s'appuie sur une distribution des rôles et une représentativité des groupes dont la présence traduit une approbation de l'activité, un consensus sur l'activité, et en même temps un moyen de la contrôler.

#### **IV. Exploitation didactique**

##### **1. Un concept fédérateur : l'idée de paroi**

De cette lecture un concept clé émerge : c'est celui de paroi. L'idée que nous soutenons est que le cadre bâti peut être considéré comme une combinaison de parois en vue de finalités diverses (Moles A. & Röhmer E., 1978).

Du point de vue structurel, nous pouvons en effet dissocier et donc recombinaison dans un jeu libre de la fonction constructive diverses fonctions que peuvent remplir les murs que sont les parois par leur consistance physique et matérielle : fonction de support, fonction d'isolation thermique et phonique, etc.

Au-delà de sa matérialité et de sa consistance physique, tout un éventail de considérations pour concevoir une paroi, renvoient à des aspects plus subtils de la perception psychologique, sociale ou juridique puisque le mur (paroi) s'est avéré dans notre étude comme limite spatiale entre des groupes humains. Les parois régissent les relations d'appartenance au territoire de telle sorte que nous pouvons dire que la proximité géographique détermine le degré de

---

appartenance territoriale ensuite, ces dernières le faisant évoluer entre-temps à travers les liens politiques que noue la communauté du village.

<sup>4</sup> Le rituel ici, peut être interprété de plusieurs façons : comme formalisation du processus et du procédé d'apprentissage et donc comme renforcement de la portée des pratiques ; comme non savoir ou comme modèle explicatif non cohérent à l'acte et qui, vu l'indigence des forces productives qui caractérise cette société, comme une sorte de prémonition contre l'incertain. Il est aussi en rapport avec l'institutionnalisation des relations intergroupales et par voie de conséquence, individuelles.

parenté. Ainsi, même si elle n'est pas physique, la paroi est de nature sociale. D'autre part, les formes spatiales expriment non seulement des conditions spécifiques d'occupation et d'usage de l'espace, mais aussi une fonction de représentation rendant compte d'une structure sous-jacente et souvent inconsciente. De l'étude de l'habitat kabyle, il ressort que les murs et les portes (barrières) contribuent non seulement au balisage de l'espace en y créant des unités de lieux, mais induisent un comportement inséré dans un volume [espace] créé par ces unités de lieux.

De plus, psychologiquement, si l'érection d'une paroi (comme par exemple, construire le mur entourant la cour et le fait de garder, toujours fermé, le porche par lequel s'ouvre l'enceinte de la cour sur la rue), représente la discontinuité d'une propriété sensorielle, en l'occurrence la visibilité, elle constitue aussi une séparation brusque qui diminue nécessairement l'importance des phénomènes, notamment d'intimité et de fidélité.

Enfin, symboliquement, en séparant deux espaces sémantiques distincts, la paroi attribue le caractère sacré ou profane, permis ou interdit, sûr ou incertain, etc., des espaces qu'elle induit.

## 2. Conséquences pour l'enseignement

Il y a donc, au-delà de sa matérialité et de sa consistance physique, tout un éventail de considérations pour concevoir une paroi qui renvoient à des aspects plus subtils de la perception psychologique, sociale ou juridique et qui dépassent le cadre du seul contexte scientifico-technique strict dans lequel sont le plus souvent confinés, faute d'une lecture anthropologique des pratiques, les concepts technologiques dans l'enseignement. Envisager ces considérations implique pour l'enseignement de l'architecture et de la construction traditionnelles la sollicitation de cadres d'analyse divers et qui ne sont pas nécessairement convergents. La tâche qui lui incombe alors est de faire les jonctions entre divers types de savoirs, de concepts, etc., et d'en gérer les contradictions ou les complémentarités.

Au-delà, cette étude montre qu'il n'y a pas lieu de classer les pratiques sociotechniques en termes de noblesse. Didactiquement, toute pratique, quel que soit le contexte socioculturel dans lequel elle se déploie, a son intérêt. Les pratiques sociotechniques anciennes notamment, chargées de leur contenu de tous ordres (technique, économique, juridique, anthropologique, etc.), peuvent faire l'objet d'une transposition dans l'enseignement au même titre que les activités industrielles les plus évoluées. Il faut, pour ce faire, qu'en abordant des situations socioculturelles différentes, cette transposition situe leurs différences entre cultures dans l'utilisation des médiations investies dans une pratique.

## Bibliographie

- BASAGANA, R., SAYAD, A. (1974), *Habitat traditionnel et structures familiales en Kabylie*, Alger, Mémoires du CRAPE, t. XXII.
- CUPERLY, P. (1987), « La cité ibadite : urbanisme et vie sociale au XI<sup>e</sup> siècle, d'après un document inédit : le kitab talkhis al-qisma et le kitab usul al-aradin d'Abu L'abbas Ahmad », *Awal*, n°3, pp. 89-114.
- DEWARTE, S., LEMOINE, B. (1981), *L'architecte et les ingénieurs : deux siècles de construction*, Paris, Ed. Le moniteur.
- EPRON, J.-P. (1984), *L'architecture et la règle. Essai sur les doctrines architecturales*, Alger, OPU.
- FOUCAULT, M. (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- GOODY, J. (1979), *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Ed. de Minuit.



- GAHLOUZ, M. (2002), *Droit coutumier, contrôle et maîtrise de l'espace bâti et de son environnement dans la société kabyle de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Th. Anthropologie sociale et ethnologie, Paris, EHESS.
- HAUDRICOURT, A.-G. (1964), « La technologie science humaine », *La pensée*, 115, pp. 28-35.
- LEVI-STRAUSS, C. (1962), *La pensée sauvage*, Paris, Plon.
- MARTINAND, J.-L. (1995), Rudiments d'épistémologie appliquée à une discipline nouvelle : la technologie, in M. DEVELAY (coord.), *Savoirs scolaires et didactiques des disciplines. Une pour aujourd'hui*, Paris, E. S. F.
- MAUNIER, R. (1930), « Les rites de la construction en Kabylie », in *Mélanges de sociologie nord-africaine*, Paris, Félix. Alcan, 1930, pp. 153-177.
- MAUNIER, R. (1937), « Les groupes d'intérêt et l'idée de contrat en Afrique du Nord », *l'Année Sociologique*, série C, fasc. 2, pp. 35-61.
- MOLES A., RÖHMER E. (1978), *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman.
- RAPOPORT, A. (1972), *Pour une anthropologie de la maison*, Paris, Dunod.
- WISNER, A. (1997), « Aspects psychologiques de l'anthropotechnologie », *Le travail humain*, tome 60, n°3, pp. 229-254.